

DEPARTEMENT DU
DOUBS

COMMUNE DE TREPOT
25620

ARRONDISSEMENT DE
BESANCON

CANTON D'ORNANS

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 4 décembre 2023

Délibération n° 32/2023

Objet :

Décision Modificative
budget communal
remboursement TAM et filet
inflation

L'an deux-mil-vingt-trois, le quatre décembre à 20 heures 15, le Conseil Municipal de la commune de TREPOT, s'est réuni à la salle du conseil de la Mairie après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérard MOUGIN, Maire.

Etaient présents : DOLE Jean-Claude, JULLIARD Mathieu, MILLET Stéphanie, MOUGIN Gérard, PERROT Denis, PERROT Nathalie, PROST Pierre, TAILLARD Didier, VUITTON Céline, HENRIOT-COLIN Stéphane, Sabrina HANRIOT-COLIN

NOTA : Le Maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le **28/11/2023** que le nombre de conseillers en exercice est de **14**

Exécution des articles L 2121-10, L2121-17, L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Absents : Bénédicte CAPRANI, Sophie BARTOLOZZI (pas de procuration) et Marine LATHELIER ayant donné procuration à M. TAILLARD Didier.

Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil.

M. Mathieu JULLIARD ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptés.

Le Président a déclaré la séance ouverte.

Le Maire expose au Conseil Municipal que la commune a perçu à tort en 2022 un acompte au titre de la dotation « filet inflation », la commune n'étant finalement pas éligible il y a lieu de rembourser l'acompte en question.

Le Maire explique également que le PC 02556920N0004 au nom de Monsieur et Madame BOYER n'ayant finalement pas donné suite à construction il y a également lieu d'effectuer le remboursement de la Taxe d'Aménagement perçue à ce titre.

Pour pouvoir effectuer lesdits remboursement il faut donc modifier les crédits budgétaires de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES				RECETTES			
	Article	chapitre	Observations	Montant	Article	chapitre	Observations	Montant
	678	67	chges except* (filet sécurité inflation)	2 511,00				
		023	Virement à la sect* Investissement	2 774,00				
	TOTAUX FONCTIONNEMENT			5 285,00				0,00
INVESTISSEMENT	DEPENSES				RECETTES			
	Article	chapitre	Observations	Montant	Article	chapitre	Observations	Montant
	10226	10	TAM remboursement	2 774,00				
						021	Virement de la sect* fonctionnement	2 774,00
	TOTAUX INVESTISSEMENT			2 774,00				2 774,00

Les dépenses seront prises sur l'excédent prévisionnel de fonctionnement.

Voix POUR : 12

Voix CONTRE : 0

Abstention : 0

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.



Le Maire,
Gérard MOUGIN